



## Municipalité de Pointe-des-Cascades

# AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, à tous les contribuables de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, que suite au résultat d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 4 décembre 2019, concernant le règlement d'emprunt 195-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg, le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du mardi 14 janvier 2020, a adopté la résolution 2020-01-023, retirant le règlement numéro 195-2019.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades, ce 16 janvier 2020.



---

Eric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 janvier 2020 entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2020.



---

Eric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier